



AGRANDISSEMENT ET TRANSFORMATION - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents généraux à soumettre pour formuler une demande de permis pour l'agrandissement ou la transformation d'une résidence, chalet ou d'un garage. Notez qu'il se peut que l'Inspecteur vous demande *d'autres documents* pour compléter son analyse.

Votre adresse courriel est très importante pour accélérer le traitement de vos demandes de permis

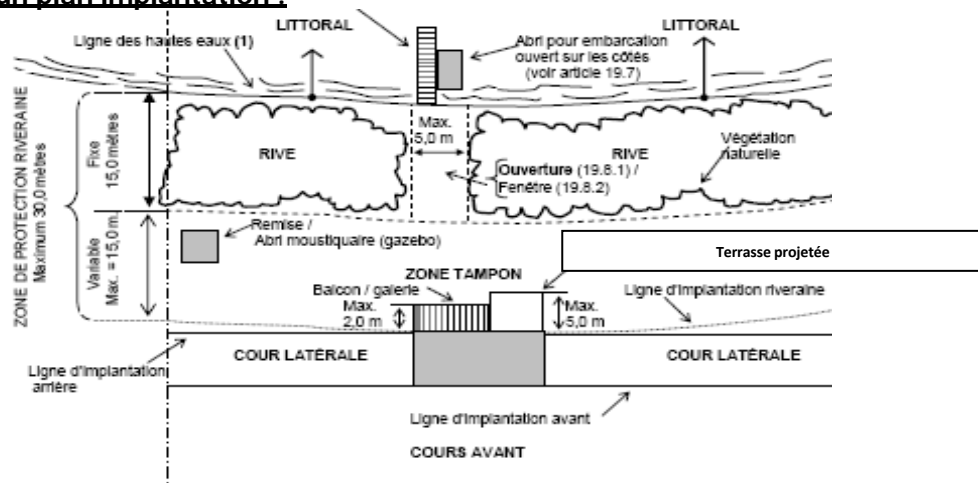
Toute demande de permis doit être accompagnée des informations et documents suivants :

- Si vous êtes plusieurs propriétaires, une lettre d'autorisation (de procuration) des autres copropriétaires est obligatoire pour faire une demande de permis.
- Plan d'implantation (produit par un arpenteur-géomètre si le lot est riverain)** indiquant, les dimensions de l'agrandissement projeté construction, les limites du terrain, le numéro d'identification cadastrale, les constructions existantes, l'emplacement projeté de l'agrandissement et les marges de recul par rapport aux constructions existantes, des limites de propriété et des cours d'eau (bandes de protection de 15 m et de 30 m d'un cours d'eau) ainsi que les servitudes et toutes autres informations pertinentes.
- Copie du titre de propriété (contrat notarié) dans le cas où vous êtes de nouveaux propriétaires.
- Plan de cadastre officiel si ce lot a été créé récemment.
- Plan détaillé des travaux projetés fait à l'échelle** par un architecte ou un technologue ou un particulier sachant faire de **TRÈS BONNS** plans détaillés de construction aux standards en vigueur et à l'échelle. **Ce plan doit indiquer le nombre maximal projeté de chambres à coucher. S'il y a l'ajout d'une chambre à coucher ou l'ajout d'un second logement vous devrez soumettre un attestation d'un professionnel indiquant que le système septique en place à la capacité d'accomoder le nombre maximal de chambre projeté.**
- Une évaluation du coût projeté des travaux et de la date projetée du début et de la fin des travaux de construction.
- Le nom complet, les coordonnées, le courriel et le no de licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de l'entrepreneur.
- Paiement des coûts du permis au montant de **150\$ plus 300\$** de dépôt qui ne vous sera remboursé que lorsqu'un certificat de localisation produit par un arpenteur –géomètre membre d'un Ordre reconnu au Québec sera déposé à la Municipalité de La Pêche. À noter que dans le cas de l'ajout d'un second logement, il faudra aussi défrayer 40 \$ pour l'ajout d'une plaque d'identification du numéro civique et 106 \$ pour le second bac de recyclage et, s'il y a lieu, 20 \$ pour l'émission d'un permis pour l'installation d'un ponceau pour le chemin d'accès.

Règle générale - Marge de recul sont :

Type de travaux projetés	MARGES DE REcul MINIMALES				
	Avant/chemin	Latérale	Arrière	Milieu humide et lac	Autre bâtiment
Agrandissement	10 mètres	1,0 mètre	5,0 mètre	30,0 mètres	2,0 mètres
Terrasse/Abris moustiquaire	10 mètres	1,0 mètre	5,0 mètres	25,0 mètres	2,0 mètres
Galerie	8 mètres	1,0 mètre	1,0 mètre	28,0 mètres	2,0 mètres

Voici un exemple d'un plan implantation :



Veillez noter qu'il est interdit de commencer les travaux avant que soit émis le permis



ADDITION AND MODIFICATION - GENERAL INFORMATION

You will find hereafter, the list of documents to be submitted when applying for an addition or modification permit for a residence, cottage or garage. Note that the Inspector may ask for *other documents* to complete your permit request.

Your e-mail is very important to accelerate the treatment of your permit requests

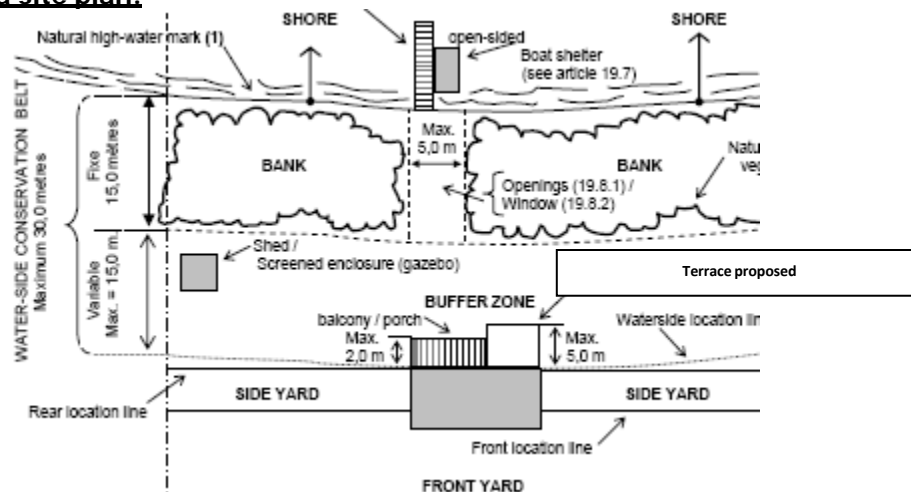
All permit requests must be submitted with the following informations and documents :

- If you are more than one owner, a letter of authorization (proxy) from the other co-owners is mandatory to make a permit request
- Implantation plan (prepared by a land surveyor if the property borders a watercourse)** showing the dimensions of the addition or modification, the lot lines, the cadaster identification number (lot number), the existing constructions, the projected site of the house and its setbacks from existing constructions, from lot lines and watercourse (15 m and 30 m water protection band from a watercourse) and all right of ways and all other pertinent information.
- Copy of the deed of property (contract made by a Notary) if you are a new owner.
- Cadastral plan if this lot has been created recently.
- Detailed Building plans to scale** of the addition or modification projected prepared by a technologist or an architect or an individual knowing how to draw *Very GOOD* detailed building plans to the standards in effect and to scale. **This plan must include all projected bedrooms. If you add a bedroom or a second accomodation you will have to provide an attestation from a professional which confirm that the actual system have the capacity to accommodate the number maximum of bedroom include in your project.**
- Provide the projected cost of the work and the projected date for the start and the end of its construction.
- The full name, address, phone number, e-mail and RBQ (Régie du bâtiment du Québec) number of the contractor doing the work.
- Payment of the building fee of **150\$** plus **300\$** deposit which will be reimbused to you once a certificate of localization (produced by a Land Surveyor, member of a recognised Professional Order in Quebec) will be deposited at the Municipality of La Pêche. Note, if you add a second accomodation, you will have to pay 40 \$ for the civic number, 106 \$ for the recycle bine and, if required, 20 \$ for a permit to install a culvert for the access road.

General setback are :

Type of projected work	MINIMUM SETBACK				
	Front/Road	Lateral side	Back	Wetland or Lake	Other building
Standard garage	10,0 m	1,0 m	5,0 m	30,0 m	2,0 m
Screen porch & Terrace	10,0 m	1,0 m	5,0 m	25,0 m	2,0 m
Deck	8,0 m	1,0 m	1,0 m	28,0 m	2,0 m

Here is a example of a site plan:



Please note that it is forbidden to start the works before the permit is issued